



Détermination des « arrêts pertinents pour l'évaluation » des lignes du TRV

Guide

Table des matières

1	Contexte de la détermination des arrêts pertinents pour l'évaluation.....	2
2	Compétence en matière de sélection et de détermination d'arrêts pertinents pour l'évaluation.....	2
3	Deux processus : sélection et détermination des arrêts pertinents pour l'évaluation	2
4	Fourchette du nombre d'arrêts pertinents pour l'évaluation par ligne du TRV	3
5	Étapes de la procédure de sélection des arrêts pertinents pour l'évaluation.....	3
6	De quoi faut-il tenir compte lors de sélection des points de mesure ?	3
7	Tableau dans le formulaire de reconnaissance	3
8	Lien vers le répertoire suisse des noms de stations DiDok	4
9	Interlocuteur en cas de questions	4



1 Contexte de la détermination des arrêts pertinents pour l'évaluation

Lors de l'élaboration du système de mesure de la qualité pour le transport régional de voyageurs en Suisse (QMS TRV CH), l'OFT avait sélectionné en 2016 des « arrêts pertinents pour l'évaluation » (également appelés « points de mesure ») pour chaque ligne de train, de bus et de tramway du TRV et les a enregistrés dans la base de données qualité Q.Daba OFT. Ces points de mesure d'une ligne sont notamment utilisés pour le calcul des valeurs de ponctualité liées à la ligne et aux arrêts. Lors de la mise en place du QMS TRV CH, l'OFT s'était abstenu d'impliquer les cantons dans la sélection et la fixation des points de mesure en raison de contraintes de temps. Cette implication des cantons a eu lieu en 2019. Depuis, nous avons acquis de nouvelles connaissances en la matière. Le présent guide, légèrement actualisé, contient désormais des dispositions plus précises concernant la compétence et le processus de sélection et de détermination des arrêts pertinents pour l'évaluation.

2 Compétence en matière de sélection et de détermination d'arrêts pertinents pour l'évaluation

Les commanditaires du TRV ont convenu de la répartition des tâches suivante concernant la sélection et la détermination des arrêts pertinents pour l'évaluation des lignes du TRV valables à partir de 2023 :

- Le canton sélectionne, sur la base des critères mentionnés ci-dessous (voir ch. 4 à 6), les arrêts pertinents pour l'évaluation des lignes du TRV qui requièrent une adaptation plausiblement justifiée (par ex. prolongement de la ligne, adaptation des échangeurs) ou qui sont nouvelles. Le canton propose à l'OFT, pour approbation, les arrêts pertinents pour l'évaluation examinés par ses soins. Le canton associe préalablement les ET au processus (voir ch. 3 ci-après).
- L'OFT vérifie et évalue l'opportunité des propositions qui lui sont soumises par le canton et prend une décision à cet égard. Il répond au canton en lui joignant une liste des arrêts pertinents pour l'évaluation acceptés et refusés pour chaque ligne du TRV.
- Le canton communique, pour information, la décision du commanditaire à l'ET.

3 Deux processus : sélection et détermination des arrêts pertinents pour l'évaluation

1. Processus pour les nouvelles lignes du TRV : le canton propose à l'OFT les d'arrêt pertinents pour l'évaluation au moyen du formulaire de reconnaissance officiel pour les nouvelles lignes du TRV (voir ch. 7 ci-après).
2. Processus pour des lignes existantes du TRV : le canton contacte directement l'équipe spécialisée responsable de l'OFT (qualitaet@bav.admin.ch) et lui soumet sa proposition d'adaptation contenant les indications spécifiques suivantes :
 - ID de la ligne
 - Désignation de la ligne
 - Nouveaux arrêts pertinents pour l'évaluation
 - Arrêts qui ne sont plus pertinents pour l'évaluation
 - Brève justification plausible de chaque changement.

Dans le processus (2.), l'OFT n'accepte qu'une fois par an les propositions d'adaptation d'un canton pour les lignes du TRV situées sur son territoire. Il se réserve le droit de refuser les propositions de mutation du canton, notamment afin de garantir des comparaisons statistiques pluriannuelles.

Le canton qui sélectionne les arrêts pertinents pour l'évaluation des lignes nouvelles ou existantes du TRV en informe l'ET concernée suffisamment tôt au cours des deux processus (1. et 2.), afin que cette dernière puisse prendre les devants auprès du canton. Les délais pour chacun des processus seront communiqués chaque année par l'OFT.

4 Fourchette du nombre d'arrêts pertinents pour l'évaluation par ligne du TRV

Le nombre d'arrêts (points de mesure) pertinents pour l'évaluation par ligne du TRV doit se situer uniformément pour toute la Suisse dans les fourchettes suivantes :

- **Au moins 3 points de mesure par ligne du TRV**
- **Au plus 6 points de mesure par ligne du TRV**

Exceptions :

- **Au moins 2 points de mesure (extrémités de ligne) pour les lignes courtes du TRV dont le temps de parcours est inférieur à 10 minutes**
- **Jusqu'à 11 points de mesure pour les longues lignes intercantionales avec la participation de plusieurs cantons**

Commentaire : la définition d'au moins 3 points de mesure permet de vérifier la qualité de la planification des horaires de l'ET également sur le parcours.

5 Étapes de la procédure de sélection des arrêts pertinents pour l'évaluation

Veuillez sélectionner / déterminer les points de mesure par ligne du TRV dans l'ordre suivant :

- **Arrêt de départ et d'arrivée (selon l'indicateur officiel, avec les horaires publiés)**
- **Arrêts sur le parcours ayant une fonction de changement importante, quel que soit le type de correspondance (train/train, train/bus, etc.).**
- **Arrêts sur le parcours fréquemment demandés par les passagers (éventuellement même sans correspondance)**

6 De quoi faut-il tenir compte lors de sélection des points de mesure ?

- Répartissez les points de mesure aussi régulièrement que possible sur le temps de parcours ;
- Sur les lignes régionales en zone rurale avec des arrêts d'importance comparable : placer le point de mesure à peu près au milieu de la ligne du TRV ;
- Sur les lignes en circuit du TRV : placer le point de mesure à peu près au milieu du circuit ;
- Pour les lignes ou sections de ligne du TRV à fonction étendue (par ex. section de transport local, touristique, autres) : détermination des points de mesure exclusivement dans la partie TRV ;
- Sur les lignes de bus/de tramway du TRV dans les zones urbaines avec des itinéraires (partiellement) parallèles : arrêts sur le parcours uniquement avec une véritable fonction de correspondance;

7 Tableau dans le formulaire de reconnaissance

Le formulaire de reconnaissance est disponible sur la page d'accueil du site Web de l'OFT.

<p><i>Les nouvelles lignes TRV doivent être intégrées dans la base de données qualité Q.Daba OFT du QMS TRV CH. L'OFT demande aux cantons d'insérer les "arrêts pertinents pour l'évaluation" (également appelés "points de mesure") pour les nouvelles lignes TRV selon les directives et en concertation avec les ET.</i></p> <p><i>(Avec la reconnaissance TRV, les arrêts pertinents pour l'évaluation que vous indiquez ne peuvent pas être considérés comme définitifs).</i></p>		
DiDok	Arrêt	Motivation (par ex. début de ligne, échangeur, localité plus importante)

8 Lien vers le répertoire suisse des noms de stations DiDok

Le répertoire suisse des noms de stations DiDok est accessible via le lien suivant :

https://opentransportdata.swiss/fr/dataset/bav_liste

L'état actualisé quotidiennement pour la période de l'horaire à venir pour chaque arrêt en Suisse se trouve dans le document **OFT_List_future_timetable.xlsx**, selon la figure ci-dessous.

BAV_Liste

Description

La liste des noms des gares et des arrêts est publiée dans le cadre de la conception de l'horaire. Ceci est fait sur mandat de l'Office fédéral des transports (OFT). Les données sont exportées chaque jour directement depuis DiDok et publiées en deux versions:

- BAV_List_current_current_timetable.xlsx = statut journalier actuel pour la période horaire actuelle.
- BAV_List_future_future_timetable.xlsx = état journalier actuel pour la prochaine période horaire.

Plus d'information

[Cookbook](#)

Last updated

26 juillet 2021, 08:52 (UTC+02:00)

Conditions d'utilisation

[Conditions d'utilisation opentransport.swiss](#)

Données et ressources



BAV_List_future_timetable.xlsx
TODO

[↪ Explorer](#)



BAV_List_current_timetable.xlsx
TODO

[↪ Explorer](#)

9 Interlocuteur en cas de questions

Cantons : Veuillez contacter l'équipe QMS (qualitaet@bav.admin.ch)

ET : Veuillez contacter le canton responsable de votre ET